

LE MAG'

L'INFORMATION DE
VOTRE COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

DES PORTES DE SOLOGNE

NUMÉRO 4 | AVRIL 2024



AMÉNAGEMENT

Une stratégie de mobilité
pour tous

ENVIRONNEMENT

Des coups de pouce
en faveur de l'écologie

SERVICES

Un nouveau guichet
pour les passeports
et cartes d'identité

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

La Communauté de Communes des Portes de Sologne vous accompagne au quotidien dans la transition écologique

COUP DE POUCE VÉLO



Jusqu'à 30% d'aide pour l'achat d'un vélo électrique ou mécanique (dans la limite de 300 euros et des crédits alloués)

RÉCUPÉRATEUR D'EAU



Jusqu'à 50 euros remboursés pour l'achat d'un récupérateur d'eau

POULES POUR TOUS



Adoptez des poules de réforme (sur réservation) pour vous aider à réduire vos déchets



Pour plus d'informations :
Communauté de Communes des Portes de Sologne
02.38.61.93.80 - environnement@ccportesdesologne.fr
www.ccportesdesologne.fr



Portes de Sologne
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Jean-Paul ROCHE
Président de la Communauté de Communes
des Portes de Sologne

édito

Dans un monde en mouvement il est une certitude : celle de l'investissement de notre communauté de communes pour l'avenir du territoire. Des projets ambitieux sont actuellement menés pour répondre aux trois enjeux fondamentaux de notre collectivité : le développement économique, les services à la population et le soutien à l'ensemble de nos sept communes.

Nous verrons enfin en 2024 l'ouverture très attendue du 109. Cet équipement innovant va recevoir une pépinière de jeunes entreprises dans des bureaux adaptés à leur développement, des espaces à louer pour des réunions ou du co-working, et les services de la communauté de communes. Ces derniers seront les premiers à entrer dans les locaux, vraisemblablement avant les vacances d'été. Suivront les entreprises et les 'co-workers' en septembre - octobre.

A cette même échéance, une permanence sera inaugurée pour recevoir les usagers qui souhaitent améliorer leur habitat et recherchent un accompagnement financier. Il s'agira d'un guichet qui permettra de renseigner les habitants sur les aides mobilisables, notamment celles de notre communauté de communes, et les accompagner pour les obtenir dans le cadre de leurs projets.

Côté mobilité, nous sommes une des seules communautés de communes du département à avoir installé des bornes de recharge électriques, et nous allons progressivement les compléter pour accompagner la forte augmentation du nombre de véhicules électriques. En parallèle, nous réfléchissons à la mise en place de modes de transport renforcés pour améliorer nos déplacements entre nos communes et vers la métropole.

Notre très bonne santé financière nous permet de mener à bien ces projets sans recours à l'emprunt et sans nuire à nos capacités futures de développement. Avec l'ensemble des Maires nous nous attachons à consolider notre secteur économique en offrant de nouveaux espaces pour l'implantation d'entreprises dans nos communes. Ce socle économique constitue la base de nos ressources et permet de créer des emplois sur notre territoire, à proximité des habitats.

A la lecture de cette nouvelle édition du magazine, vous pourrez constater à quel point la communauté de communes des Portes de Sologne est dynamique et vous rendre compte de la diversité de nos actions.

Bonne lecture !

LE MAG' DES PORTES DE SOLOGNE

Directeur de la publication : Jean-Paul ROCHE | Comité de rédaction : Groupe communication | Création / Maquette : Communauté de Communes des Portes de Sologne | Crédits photos : Communauté de Communes des Portes de Sologne, Jean Puyo, Luis Patarata, Denux Productions, Freepik | Impression : Centr'Imprim | Parution : Avril 2024 | Imprimé à 8000 exemplaires



SOMMAIRE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Zoom sur le PLUi	4
L'amélioration de l'habitat	5
La mobilité pour tous	6
Les Zones d'Activités se développent	6

ÉCONOMIE

Parole d'entrepreneur : Nemrod	7
Des dispositifs pour aider les entreprises	7
Le 109 : Workplace	8

BUDGET

La poursuite du développement de l'intercommunalité	10
Le budget en chiffres	11

ENVIRONNEMENT

La gestion de nos déchets ménagers	12
Des coups de pouce pour l'environnement	12
Une centrale solaire à La Ferté	12

SERVICES

L'éducation : une priorité	13
Le CILS Emploi	13
Les Espaces de Services Publics	13
Un nouveau service pour les cartes d'identité et passeports	13

TOURISME

La Route des Illustres du Loiret	14
La Route d'Artagnan	14
L'Office de Tourisme	14

LOISIRS

L'agenda du Cube	15
La Halle d'artistes	15

TRIBUNE D'OPPOSITION

15



ZOOM SUR... L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

En septembre 2022, la Communauté de Communes des Portes de Sologne, accompagnée du cabinet Villes Vivantes, s'est engagée dans la réalisation d'une étude pré-opérationnelle à une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** sur son territoire. Arrivée à son terme en octobre 2023, cette étude a permis d'analyser l'état du parc d'habitat privé à l'échelle du territoire, et de définir un calibrage d'interventions financières pour l'amélioration de l'habitat, notamment auprès des foyers les plus modestes.

QUELS OBJECTIFS POUR L'OPAH ?

Les crédits mobilisés sur 3 ans par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la Communauté de Communes des Portes de Sologne et le Département du Loiret permettront d'accompagner la rénovation de 66 logements occupés par leurs propriétaires, et 6 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés (sous condition), pour :

- Sortir de la vacance et accueillir de nouveaux ménages

- Adapter les logements au changement climatique et lutter contre la précarité énergétique
- Améliorer la qualité des logements : luminosité, isolation...
- Lutter contre l'habitat dégradé

UNE PERMANENCE À PARTIR DE LA RENTRÉE 2024

Après un lancement de l'opération au second semestre 2024, les propriétaires éligibles à ces aides bénéficieront d'un accompagnement personnalisé au montage de leur dossier par un opérateur privé, recruté prochainement par la collectivité, qui tiendra des permanences dans les nouveaux locaux communautaires du « 109 » à La Ferté Saint-Aubin (109, rue du Maréchal Joffre). Une large communication sera effectuée préalablement à l'échelle de la Communauté de Communes, afin d'inciter les propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de leur habitat à se manifester.

Bon à savoir : des réflexions sont en cours au niveau de chacune des 7 communes afin d'octroyer une aide locale supplémentaire aux propriétaires les plus précaires.

Plus d'informations auprès de la Direction de l'Aménagement Durable du Territoire : ccpsurbanisme@ccportesdesologne.fr

ENQUÊTE HABITAT : LES RÉSULTATS

Suite à l'enquête en ligne "Habitat" qui a été réalisée en 2022 auprès de la population pour identifier les attentes des habitants en matière de logement sur le territoire, plusieurs enjeux ont été identifiés. Voici les principaux :

- un **manque de logements locatifs abordables**, adaptés pour les seniors et confortables
- trop peu de logements en cœur de ville possèdent une cour ou un jardin
- le sujet de la **performance énergétique** des logements au cœur de vos préoccupations
- Environ 40% des répondants se disent en potentielle situation de **précarité énergétique**
- Une attente forte de la majeure partie des répondants pour obtenir des **aides financières à la réalisation de travaux** en matière de performance énergétique

L'HABITAT DES PORTES DE SOLOGNE

LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

1 876

« passoires » thermiques sur l'ensemble du territoire (23% des résidences principales vs 25% en France)

ADAPTER LES LOGEMENTS À LA PERTE D'AUTONOMIE

3 098

Habitants ont plus de 65 ans sur l'ensemble du territoire (20% des habitants vs 21% en France)

L'HABITAT INDIGNE

4%

Du parc de logement « potentiellement indigne »

PRIX DE L'IMMOBILIER

11%

Augmentation du prix de l'immobilier entre 2016 et 2021

SEUIL DE PAUVRETÉ

19%

Des locataires vivent sous le seuil de pauvreté

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Fin 2019, la Communauté de Communes des Portes de Sologne a lancé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) afin de se doter d'un unique document régissant les droits du sol et simplifier ainsi les démarches d'urbanisme sur l'ensemble du territoire.

Tout au long de l'année 2023, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal s'est poursuivie avec notamment la rédaction du règlement écrit. Ainsi, l'ensemble des règles en matière de construction et d'implantation ont été retravaillées par les élus intercommunaux afin d'obtenir un unique règlement à l'échelle de la Communauté de Communes.

L'année 2024 sera consacrée à la finalisation du PLUi. Cela passera notamment par un travail, en lien avec les services de l'Etat, pour adapter le futur document aux récentes évolutions législatives (loi Climat et Résilience, Zéro Artificialisation Nette...). Viendra ensuite l'arrêt du projet du PLUi, qui marquera officiellement la fin des travaux techniques et le démarrage de la phase dite administrative, d'une durée d'un an environ.

LES CONCERTATIONS EN 2024

Les réunions publiques évoquées dans le précédent numéro du magazine auront finalement lieu dans le courant de l'année 2024. L'évolution du contexte législatif a contraint l'intercommunalité à les décaler dans le temps. Une information sera, en temps voulu, réalisée sur l'ensemble des communes des Portes de Sologne.

A compter de l'automne, le projet de PLUi sera soumis aux partenaires institutionnels (État, Département, Région, Chambres consulaires, territoires limitrophes...) afin de recueillir leurs avis. Les habitants pourront prendre connaissance de l'ensemble des documents qui compose le PLUi et exprimer leurs remarques pendant l'enquête publique.

L'approbation du PLUi est estimée, à ce jour, à la fin d'année 2025.

Plus d'informations auprès de la Direction de l'Aménagement Durable du Territoire : ccpsurbanisme@ccportesdesologne.fr



LA MOBILITÉ POUR TOUS

Suite à la prise de compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) en 2021, la Communauté de Communes a lancé en 2022 l'élaboration d'une véritable stratégie en matière de mobilité.

Cette stratégie structurée en 5 piliers doit permettre de répondre aux enjeux et attentes du territoire en matière de transports et de mobilité.

A travers cette stratégie, plusieurs actions jugées prioritaires sont en cours d'étude afin d'affiner leur faisabilité :

- Le déploiement d'une ligne régulière de transport public afin de compléter l'offre REMI et apporter une solution de transport permettant de se connecter aux pôles structurants du territoire (gare, centres bourgs) ou encore aux pôles extérieurs (gare SNCF, station tram...).
- La mise en œuvre du Transport à la demande permettant d'apporter une solution de transport aux besoins de la population et notamment aux plus

fragiles (personnes âgées, isolées, jeunes publics en insertion ou non véhiculés) mais aussi de faciliter l'accès aux services à la population (santé, services publics, commerces, achats du quotidien, démarches...).

Plus d'informations sur : www.ccportedesologne.fr (rubrique « Vivre et habiter » > Mobilité)

Les 5 piliers de la politique locale en matière de mobilité :

- Renforcer les solutions de transports publics
- Favoriser les mobilités partagées
- Favoriser les mobilités actives
- Favoriser la démobilité
- Renforcer la communication et la sensibilisation

LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SE DÉVELOPPENT

Face au dynamisme économique du territoire et aux demandes croissantes d'installations, la Communauté de Communes continue de développer l'offre foncière de ses Zones d'Activités Économiques (ZAE).

Depuis 2020, la collectivité s'est rendue propriétaire, par le biais de l'EPFLI Foncier Cœur de France, de plusieurs terrains à vocation économique :

- **Marçilly-en-Villette :** 3.5 hectares afin de développer la zone d'activité actuelle ; les premières études ont été réalisées et

les premiers principes d'aménagement ont été validés. La Communauté de Communes sera opérationnelle pour entamer les travaux lors de l'adoption du PLUI courant 2025.

- **Ligny le Ribault :** 2 hectares afin de créer une zone d'activité. Les premières études ont été réalisées et un principe d'aménagement est en cours d'élaboration. Cette nouvelle zone aura vocation à accueillir des TPE, petites PME et des artisans. Les travaux pourraient débuter en 2025.

En parallèle, l'intercommunalité a pour projet d'agrandir la zone d'activité de Merignan de La Ferté Saint-Aubin dans sa partie sud. La potentielle acquisition porte sur plus de 6 hectares. Les échanges sont en cours avec les propriétaires actuels.

L'intercommunalité en collaboration avec les promoteurs immobiliers et la Métropole Orléanaise, poursuit le développement de la zone d'activité de Limère à Ardon afin de proposer un espace cohérent, équilibré et dynamique.

PAROLE D'ENTREPRENEUR :

Nemrod Sologne  **NEMROD**
le goût du sauvage

Rencontre avec **Matthieu Bourgueil**, chargé de développement dans l'entreprise NEMROD et gérant du site NEMROD Sologne situé à La Ferté Saint-Aubin.

Pouvez-vous nous présenter l'entreprise NEMROD ?

« Créée en 2019 par Edouard Rapp et Vianney Baule, Nemrod voit le jour au cœur du massif des Vosges pour répondre à la demande croissante des chasseurs d'écouler leur viande de gibier sauvage. Alors que les quotas imposés aux sociétés de chasses pour réguler les populations de Grand Gibier ne cesse d'augmenter, Nemrod offre la possibilité de valoriser ce gibier sauvage et français au travers d'une large gamme de viandes fraîches, charcuteries, terrines, plats préparés et d'autres encore. Nemrod c'est aujourd'hui 17 collaborateurs engagés et soucieux d'offrir à leurs clients la possibilité de découvrir ou de profiter de la viande la plus décarbonée et surtout aux valeurs nutritionnelles excellentes. »

Pourquoi avoir choisi de vous installer sur le territoire des Portes de Sologne ?

« Nemrod est une entreprise qui projette de grandir pour proposer un débouché sur l'ensemble du territoire français, au plus proche de ses partenaires, les



Les travaux débutent sur le futur site de Nemrod Sologne, à La Ferté Saint-Aubin

chasseurs. La belle rencontre d'Edouard Rapp et Vianney Baule avec moi-même a permis de démarrer cette expansion dans une région de chasse importante en France : la Sologne. »

Située au sud de la Loire, La Ferté Saint Aubin est pour les 3 trois nouveaux associés, un emplacement idéal pour s'installer au plus proche des sociétés de chasse de la Région Centre Val de Loire. La proximité de l'atelier avec les axes routiers leur permettra d'organiser des collectes de gibiers dans un rayon de 200 km. A 20 minutes d'Orléans, cette localisation leur permet d'avoir accès à un large bassin d'emplois et d'offrir dès la première année l'opportunité à 10 personnes de rejoindre les équipes pour le lancement de la boucherie Nemrod.

Nemrod Sologne ouvrira ses portes en septembre 2024 avec un bâtiment de 1250 m², situé dans la zone d'activités de la Chavannerie II.

DES DISPOSITIFS POUR AIDER LES ENTREPRISES

Depuis 2015, La Communauté de Communes des Portes de Sologne, développe et propose, en partenariat avec la Région Centre Val de Loire, un dispositif d'aide à destination des entreprises et des commerces du territoire pour les accompagner dans leur projet d'investissement (achat matériel, aménagement immobilier, rénovation devanture et vitrine, accompagnement pour la transition écologique...).

Ce dispositif prend la forme d'une subvention pouvant aller de 500€ à 20 000 € (sous réserve de l'instruction du dossier). Les demandes d'aide sont à effectuer auprès du service économie de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

A noter que depuis 2019, la Communauté de Communes a accompagné 28 entreprises, réparties sur l'ensemble du territoire communautaire.

Pour plus de renseignements, contactez le Responsable du Développement Économique au 02.38.61.93.84 ou par mail à l'adresse suivante : lroumet@ccportedesologne.fr



L'entreprise VMV BOIS, créée en 2022 et spécialisée dans l'exploitation forestière et la vente de bois de chauffage pour particulier, a bénéficié d'une subvention de la Communauté de Communes pour l'acquisition d'un combiné chauffage indispensable pour le développement de leur activité.

LE 109 : UN NOUVEL ESPACE DE TRAVAIL

Situé au cœur de la Ferté Saint-Aubin, à proximité des commerces et de nombreux équipements, le 109 proposera un cadre de travail adapté et connecté, idéal pour les entreprises et travailleurs indépendants.

A QUELQUES MOIS DE L'OUVERTURE

Après près de 8 mois de travaux, le chantier touche à sa fin au sein de l'ancienne maison de retraite de la Rabolière. Les dernières finitions et l'aménagement intérieur prendront le relais pour une livraison prévue en fin de printemps 2024.

Les services de la Communauté de Communes intégreront le bâtiment avant l'été et les premières entreprises pourront s'installer début septembre. Une inauguration sera organisée avant l'été.

Réparti sur plus de 1000 m², le bâtiment sera décomposé en plusieurs espaces :

UNE PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

La pépinière d'entreprises hébergera de jeunes entreprises en création ou entamant leur croissance. Elle propose à la fois des locaux adaptés et un suivi personnalisé. L'objectif consiste à soutenir et accompagner ces entreprises dans leur développement, en proposant un cadre de travail sécurisant. La pépinière d'entreprises permet notamment d'augmenter les chances de réussite pour qu'une entreprise persiste dans la durée.

La pépinière du 109 offrira à la location et pour un loyer adapté, 7 bureaux entièrement meublés d'une surface allant de 15 m² à 33 m². Un espace reprographie totalement équipé est mis à disposition pour les entreprises.

UN ESPACE DE CO-WORKING

Le co-working est un mode de travail axé sur un esprit collaboratif qui se développe fortement ces dernières années mais avec peu d'offres sur notre territoire. Il s'agit d'un partage de locaux entre des personnes n'ayant pas forcément de lien entre elles. L'intérêt réside dans la possibilité de rompre l'isolement, de partager ses difficultés et ses succès, apprendre et monter en compétences.

Le 109 proposera 12 postes de co-working disponibles sous plusieurs durées de réservation (demi-journée, journée, semaine, mois, trimestre ou année).

109
WORKPLACE
DES PORTES DE SOLOGNE

LE BON NUMÉRO POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES
CO-WORKING / SALLES DE RÉUNION

INTÉRESSÉ PAR LE 109 ?
CONTACTEZ-NOUS PAR MAIL :
CONTACT@109-WORKPLACE.FR

PARIS
• ORLÉANS
LA FERTÉ SAINT-AUBIN
À 20 MIN
AU SUD
D'ORLÉANS

Cet espace est ouvert à tous les types de publics : entreprise, salarié, association, étudiant...

3 SALLES DE RÉUNION

Le 109 s'est aussi doté de 3 salles de réunion, en location, pour répondre à une demande croissante. D'une surface allant de 45 m² à 90 m², elles sont entièrement équipées en matériels de visioconférence et projection. Le mobilier mis à disposition permet aux utilisateurs de moduler les salles librement selon leurs besoins.

Ces espaces seront notamment disponibles pour des séminaires d'entreprises, des afterworks et petits déjeuners d'entreprises ; des visios conférences ; des réunions de travail ou encore pour des ateliers et formations diverses...

LES SERVICES AUX PARTICULIERS

Actuellement répartie dans plusieurs pôles administratifs, la Direction de l'Aménagement Durable du Territoire de la Communauté de Communes, viendra recentrer l'ensemble de ses services en un seul lieu : droit des sols ; économie, habitat (OPAH), environnement, mobilité...



Pour intégrer le 109, demandez votre dossier de candidature et contactez-nous par mail à l'adresse suivante : contact@109-workplace.fr

Adresse : 109 Rue du Maréchal Joffre, 45240 La Ferté Saint-Aubin

POURQUOI INTÉGRER LE 109 ?

- Pour rompre l'isolement et se créer un réseau professionnel
- Être accompagné au quotidien grâce à l'appui de plusieurs professionnels, de partenaires institutionnels et de la Communauté de Communes
- Bénéficier d'outils et de matériels mis à disposition
- Participer à des formations et ateliers ainsi que des moments conviviaux (séminaires, soirées entreprise...) animés par des professionnels
- Profiter d'un espace détente et de restauration pour avoir un lieu de travail agréable, conviviale et dynamique



L'INTERCOMMUNALITÉ POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT

La Communauté de Communes a souhaité, au moment de voter son budget 2024, continuer de s'engager sur des missions stratégiques pour son territoire :

- Poursuivre activement le développement économique gage de dynamisme du territoire,
- Maintenir l'amélioration et le développement des services à la personne, directement ou indirectement à travers le financement d'associations et d'organismes sur le territoire,
- Investir pour l'avenir, avec notamment la création du « 109 ».

Le contexte national amène à la prudence et la Communauté de Communes subit, comme d'autres collectivités, la hausse de ses charges de fonctionnement et une augmentation limitée de ses dépenses. Néanmoins, elle a su maintenir un bon équilibre financier pour assurer le développement de ses services et continuer de soutenir les communes.

L'année 2024 verra l'aboutissement et l'ouverture du « 109 », une structure 3 en 1

dédiée aux entreprises, qui accueillera également les services communautaires. Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sera également mise en œuvre en faveur de la population.

Il est également prévu de maintenir et pérenniser des actions déjà engagées sur la mobilisation du foncier économique, l'aménagement des zones d'activités ou en faveur de l'inclusion numérique.

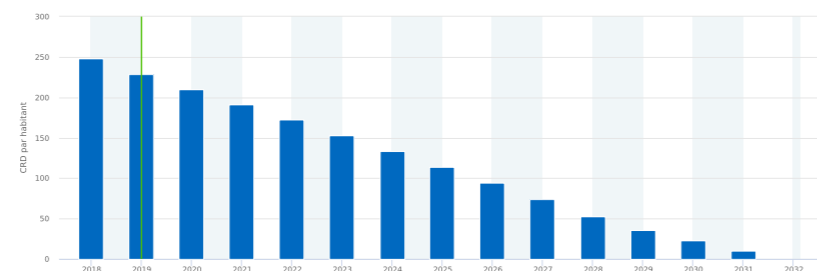
Parallèlement, une attention particulière est portée à la qualité des services tel que le CUBE ou à l'offre touristique.

Enfin des projets d'avenir se définissent et aboutiront dans les

prochaines années. Ainsi, nous poursuivons la co-construction du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) avec les communes. Les études sur la prise des compétences Eau et assainissement et sur la mobilité intercommunale sont engagées.

Pour financer l'ensemble de ces actions et projets, la Communauté de Communes sollicite des subventions, notamment pour ses projets d'investissements. Les taux d'impositions sont stables et la collectivité n'a pas eu recours à l'emprunt depuis le début du mandat. Le capital restant dû était de 3 600 000 € en 2020 et il est en 2024 de 2 420 000 €.

LE COÛT DE LA DETTE PAR HABITANT DES PORTES DE SOLOGNE



LE BUDGET INTERCOMMUNAL 2024

En chiffres





LA GESTION DE NOS DÉCHETS MÉNAGERS

Depuis le 1^{er} janvier, les Communes de Ligny-le-Ribault, Jouy-le-Potier et Ardon ont rejoint, au même titre que les autres communes de la Communauté de Communes, le Smictom de Sologne.

Beaucoup de changements, notamment avec la mise en place du tri des biodéchets. Même si beaucoup d'entre vous déposaient déjà leurs épluchures et restes alimentaires au fond du jardin grâce à un composteur ou directement en tas, d'autres n'ont pas la possibilité de trier leur biodéchets, le plus souvent par manque de place. Heureusement, il y a des solutions pour chaque situation que ce soit grâce à des lombricomposteurs ou des composteurs collectifs qui devraient être mis en place dans les communes au 1^{er} semestre 2024.

Ainsi, que ce soit pour de simples renseignements, pour le changement d'un bac de tri trop petit ou pour définir la meilleure solution pour trier vos biodéchets, n'hésitez pas à contacter le Smictom de Sologne au **02.54.88.58.28** ou par mail à smictomdesologne@orange.fr

DES COUPS DE POUCE POUR L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable la Communauté de Communes des Portes de Sologne accorde une attention particulière à la préservation des ressources et à la réduction des gaz à effet de serre. Afin d'inciter les habitants à préserver l'environnement, il a été décidé pour 2024 :

- de renouveler l'aide apportée pour l'achat d'un récupérateur d'eau d'un montant maximum de 50 €,
- d'apporter une aide de 30 % pour l'achat d'un vélo

qu'il soit électrique, mécanique neuf ou d'occasion, dans la limite de 300 €,

- de permettre aux habitants d'adopter une poule gratuitement sur inscription préalable.

Pour plus de renseignements sur ces aides, vous pouvez contacter la Communauté de Communes des Portes de Sologne au **02.38.61.93.80** ou par mail à l'adresse suivante : environnement@ccportesdesologne.fr

LE PHOTOVOLTAÏQUE

Comme nous l'évoquions dans notre précédent numéro du Mag de Sologne, le territoire de la CCPS connaît un réel engouement de la part des opérateurs de production d'énergies renouvelables qui voient en notre intercommunalité, un espace de projets pour développer des parcs photovoltaïques. Face à cette dynamique et en lien avec la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, la Communauté de Communes a souhaité encadrer le développement de ces projets en établissant des secteurs favorables pour le déploiement de ce type d'installation.

Zoom sur 3 projets en développement :

- **Thales** : Une centrale photovoltaïque est actuellement à l'étude sur le site industriel de Thales, situé sur les communes de La Ferté Saint-Aubin et d'Ardon. Le Groupe Thales développe une politique de décarbonation de ses activités sur ses sites français. EDF Renouvelables est en charge de la conception de ce projet. Dédiée principalement aux sites du Groupe Thales, via un contrat d'achat d'électricité, la centrale solaire permettra de

soutenir la transition énergétique de l'entreprise, et plus largement celle du territoire du Loiret. En effet, d'une puissance de 105 MWc, la centrale occupera une superficie d'environ 110 ha, couvrant 40% des besoins en électricité de Thales en France. Le permis de construire vient d'être déposé.

- **Zone des Relais** : Situé au nord de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, le projet s'étalera sur 13,9 hectares entre la RD2020 et la Route d'Ardon. Porté par la société TSE, spécialiste dans les parcs photovoltaïques, ce projet produira 14,5 MWc soit l'équivalent de la consommation énergétique de 4 800 habitants. Le Permis de construire devrait être prochainement délivré par les services de l'Etat.

- **Zone de la Petite Mérie** : Situé sur la commune d'Ardon, ce projet d'une superficie de 13 hectares est porté par la société La Générale du Solaire et sera d'une puissance de 35 MWc soit l'équivalent de la consommation énergétique de 13 000 foyers. Une enquête publique sera prochainement organisée pour recueillir l'avis des habitants.

L'ÉDUCATION : UNE PRIORITÉ

La Communauté de Communes finance chaque année 2 postes de surveillants au collège « Le Pré des Rois » situé à La Ferté Saint Aubin pour un montant de 27 137,20 €. L'objectif est de pouvoir garantir un maximum de sécurité aux abords de l'établissement pour les quelques 600 élèves du territoire accueillis quotidiennement. Sarah Maudhuizon et Paul Jouve sont en charge de la surveillances des collégiens.

D'autres actions en faveur du collège sont mises en place par l'intercommunalité avec notamment une participation financière aux fournitures scolaires des collégiens et le versement de subventions aux associations du collège.



LES SERVICES PUBLICS ITINÉRANTS

Depuis la fin d'année 2022, la Communauté de Communes des Portes de Sologne et le Département du Loiret ont décidé de déployer une borne « Espace Services Publics » itinérante sur les communes du territoire. Celle-ci est complétée par une borne ESP fixe disponible à la MASS (Maison de l'animation sociale et de la solidarité) à La Ferté Saint-Aubin. Ces dispositifs vous permettant d'avoir accès à de nombreux partenaires (CAF, CPAM, CARSAT, ADIL, CDAD). Aussi, à compter du mois d'avril 2024, la borne ESPi se déplacera régulièrement entre les différentes communes des Portes de Sologne et demeurera près de 2 mois dans chacune d'entre elle. La première étape de son parcours aura lieu à Ligny le Ribault pour les mois d'avril et de mai, ce sera ensuite au tour de Menestreau en Villette d'accueillir la borne à partir de juin.

LE CILS : VOTRE SERVICE EMPLOI DE PROXIMITÉ

Association de Proximité depuis 1995, le Centre des Initiatives Locales de Sologne a pour mission l'accueil, l'écoute, l'accompagnement et l'insertion de tout public dans le domaine de l'emploi.

Quelle que soit la problématique du demandeur d'emploi (trouver un job, changer d'orientation professionnelle, rechercher une formation, préparer une candidature) le CILS y répondra. A l'heure de la dématérialisation et de la multiplication des services à distance le CILS reste un lieu d'accueil physique, facilement joignable.

Des permanences trimestrielles sont mises en place 3 fois par an dans chaque commune de la communauté de Communes des Portes de Sologne. Le CILS Emploi est le relais local de France Travail, de la Mission locale de l'Orléanais (pour les jeunes de moins de 26 ans) et du Conseil Départemental (pour les bénéficiaires du RSA). Il est également au service de tout employeur qui recherche à recruter du personnel.

Des événements rythment cet accompagnement tout au long de l'année (Forum pour l'emploi, semaine du bien être vers l'emploi, visite d'entreprises, le handicap et l'emploi.....)

En 20 ans, 5500 personnes ont été accompagnées !

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le **02.38.64.80.40 / 06.32.02.62.84** ou par mail : contact@cils-emploi.fr ou vous rendre sur place (45 rue Hippolyte Martin, 45240 La Ferté Saint-Aubin).



UN NOUVEAU SERVICE POUR LES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉS ET PASSEPORTS

Un nouveau service de demande de titres sécurisés vient d'ouvrir, depuis quelques mois, sur la commune d'Ardon. À compter de ce jour, les usagers pourront effectuer leurs demandes de passeport et de carte nationale d'identité (CNI) en toute simplicité grâce à ce nouveau service. Cette initiative a pour but de faciliter et d'accélérer les démarches de nos administrés pour leurs demandes de titres sécurisés.

Dès aujourd'hui, la prise de rendez-vous en ligne est disponible sur :

<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

Pour rappel, la commune de La Ferté Saint-Aubin dispose également d'une service de demande de titres sécurisés. N'hésitez pas à vous rapprocher des communes pour toute question.





PARTEZ SUR LA ROUTE DES ILLUSTRÉS DU LOIRET !

Parcourez le Loiret à travers la mise en lumière de personnalités parfois méconnues, mais qui ont marqué nos villes et villages pour leurs actions notoires dans le mouvement des idées, la vie politique ou militaire, dans le développement des arts et des sciences, dans la vie économique... Au total, ce n'est pas moins de 200 personnalités, illustres des siècles passés, qui sont mises à l'honneur sur une route historique et touristique inédite en France.

Vous pourrez ainsi retrouver plusieurs illustres sur les communes de Jouy-le-Potier, La Ferté Saint-Aubin et Ligny-le-Ribault où des plaques vont être installées à des endroits stratégiques, visibles de la population et des touristes de passage, marquant ainsi un nouvel itinéraire sur les communes des Portes de Sologne et du Loiret.

Retrouvez tous les Illustres du Loiret sur : www.tourismeloiret.com/fr/la-route-des-illustres

LES ILLUSTRÉS DES PORTES DE SOLOGNE

- Maurice Bastide du Lude, Jouy-le-Potier
- Bertrand du Guesclin, Jouy-le-Potier
- Huguette Saison, Jouy-le-Potier
- Ulrich-Frédéric Woldemar de Lowendal, La Ferté Saint-Aubin
- Emile Dubonnet, La Ferté Saint-Aubin
- Louis-Joseph Maës, La Ferté Saint-Aubin
- Pierre Ségelle, Ligny-le-Ribault



Huguette Saison



Emile Dubonnet



Pierre Ségelle



Maurice Bastide du Lude

L'AGENDA DU CUBE COMPLEXE AQUATIQUE



30/06 Escape-swim en famille

du **09/09** au **14/09** Semaine découverte (tester gratuitement toutes les activités)

22/11 4ème édition de la Soirée Zen

07/12 Défi sportif et collaboratif au profit du Téléthon

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.lecube-lafertesaintaubin.fr ou pour réserver une animation, contacter le Cube au **02.38.25.15.05**.

Adresse : 10 Avenue Löwendal, 45240 La Ferté Saint-Aubin



LA HALLE D'ARTISTES REVIENT POUR UNE 2ÈME ÉDITION !

La deuxième édition de la «Halle d'artistes» se tiendra les **28, 29 et 30 juin 2024**, de 10h à 18h, à la halle aux grains de La Ferté Saint-Aubin.

Le vendredi 28 juin, les artistes seront disponibles pour l'accueil de groupes scolaires (primaire et collège) afin d'échanger avec les classes et leurs enseignants.

Comme l'année dernière, les artistes présenteront leur démarche, échangeront avec le public dans une ambiance « atelier » et travailleront sur place.

Venez ainsi découvrir le travail d'une quinzaine d'artistes : sculpteurs, plasticiens, peintres, photographes... tous originaires des Portes de Sologne !

TRIBUNE LIBRE DU GROUPE D'OPPOSITION COMMUNAUTAIRE

Démographie médicale : pour une solidarité territoriale et une politique intercommunale

L'échelon intercommunal est idéal pour mener à bien de nouvelles politiques en termes de culture, de sports, de tourisme ... Voilà pourquoi nous demandons une montée en puissance de notre Communauté de Communes, d'autant plus que ses finances sont saines.

Cette montée en puissance doit s'accompagner d'une ambition forte pour lutter contre le manque de médecins sur notre territoire. Vous êtes encore nombreux à ne pas avoir de médecin traitant ou à devoir faire des kilomètres pour vous faire soigner.

Ce constat ne doit pas être une fatalité. Les derniers « soubresauts » entre deux communes de notre intercommunalité sur ce sujet montrent le manque de cohésion et de réflexion.

Nous demandons que soit travaillé un plan pour recruter de nouveaux médecins et une meilleure coordination des décisions prises dans chacune des communes de l'intercommunalité tout en s'inscrivant dans les dispositifs mis en place par le Département et la Région (aides à l'investissement, aides à l'installation, etc.).

Groupe des élus de Gauche de la Communauté de Communes des Portes de Sologne
Gabrielle Brémond et Jean-Frédéric Ouvry
unevillepourtous@yahoo.fr



OUVERTURE DE L'OFFICE DE TOURISME

L'Office de Tourisme ouvre ses portes pour la saison 2024, à partir du 2 avril.

Horaires d'ouverture d'avril à septembre :

Du mardi au samedi : 9h30-12h30 / 14h00-18h00

Dimanche : 10h00-12h30 (uniquement en juillet-août)

Et bientôt l'ouverture d'une boutique avec des produits souvenirs des Portes de Sologne !

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'Office de Tourisme au **02.36.99.45.59** ou sur www.tourisme-portesdesologne.fr

Adresse : Rue des jardins, 45240 La Ferté Saint-Aubin



DÉCOUVREZ L'ITINÉRAIRE DE LA ROUTE D'ARTAGNAN !

Le Comité Régional d'équitation a sollicité la Communauté de Communes pour mettre en place un itinéraire équestre « La Route d'Artagnan » allant de Maastricht à Lupiac, en retraçant les pas de d'Artagnan. Trois communes sont impactées par cette traversée : Menestreau en Villette, La Ferté-Saint-Aubin et Ligny le Ribault.

Plus d'informations sur : www.ccportesdesologne.fr (rubrique « Découverte et loisirs »)

109

WORKPLACE
DES PORTES DE SOLOGNE

LE BON NUMÉRO POUR SE LANCER



PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

CO-WORKING / SALLES DE RÉUNION

LA FERTÉ-SAINT-AUBIN

INTÉRESSÉ PAR LE 109 ?

CONTACTEZ-NOUS PAR MAIL :

CONTACT@109-WORKPLACE.FR



109, rue du Maréchal Joffre - 45240 La Ferté-Saint-Aubin

